

Vous êtes transporteur de porcs/sangliers ?

Quelques recommandations



Porcs / Sangliers

- N'introduisez pas de porcs/sangliers provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Déclarez les mouvements à **BDPORC**.



Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les porcs ou les sangliers avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes de porc ou de sanglier et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Source de contamination



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistance 6 à 10 jours dans les fèces)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement l'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 48 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.
- Respectez un délai de 48 heures entre votre entrée dans un élevage ou un parc/enclos de chasse et votre dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA,
- N'introduisez aucun matériel (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou de sangliers,



Chasseurs

- N'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne ramenez pas de carcasse ni de trophée de chasse de sanglier dans un élevage de porcs ou sangliers.

Le point sur

La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



Association
Nationale
Sanitaire
Porcine



Pour en savoir plus sur la PPA: www.ansporc.fr

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Les souches de PPA circulant en Europe sont peu contagieuses. Les symptômes peuvent se limiter à une partie de l'élevage (case, salle, bande) en début de maladie.

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Forte fièvre (plus de 40°C), appétit diminué, abattement, augmentation de la consommation d'eau, regroupements inhabituels d'animaux, +/- rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...), +/- avortements et mortalité sous la mère, +/- diarrhées (sanglantes),

OU

- Augmentation de la mortalité (doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours, dans une salle ou 1 bande, hors porcelets de moins de 1 mois).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades, morts ou ayant vécu.
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fèces,
Plusieurs mois des les produits à base de porc ou de sanglier,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- Dans l'UE : En Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en République Tchèque et Roumanie depuis 2017 ; en Belgique, Bulgarie et Hongrie depuis 2018 ; en Sardaigne depuis 1978.
- Hors UE : Chine, Biélorussie, Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

mise à jour sur :

<https://www.plateforme-esa.fr/>

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de cuisine ou restes de repas),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100% en 6 à 13 jours,
- France :
 - restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevage,
 - baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exploitations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.